AR Prefecture

 $016-211600614-20240527-D2024_4_1-DE$ Requ le 30/05/2024

MAIRIE DE BRIE - 16590

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 23 Procuration : 3

Votants: 26

OBJET: D2024-4-1

Créations et suppressions de postes

L'an deux mil vingt quatre

Le: 27 mai

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence

de M. Michel BUISSON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2024

<u>Présents</u>: BOUCHERIT D; BOURGADE L; BRIANCON JP; BUISSON M; CHASLARD B; CORNELIUS M; DULAIS N; FORESTIER-BRUN F; GAUDILLIERE M; GERACI F; GUERIN S; HELION P; IMARD C; JOUANNET J; LACOURARIE S; MASSON G; MOREAU D; MOUMANEIX P; NARDOU JP; ROUHIER D; THOS F; URBAJTEL P; VIEUILLE R

Ont donné procuration: CHAUSSAT C à BOUCHERIT D; MOINARD BOUTENEGRE M à

 $\mathit{URBAJTEL}\ P\ ;\ \mathit{VRIET}\ L\ \grave{a}\ \mathit{BOURGADE}\ L.$

Absente : BERTHELON S

Secrétaire de séance : Michel GAUDILLERE

La commune de Brie a sur son territoire une école maternelle qui compte 6 classes pour l'année scolaire 2023-2024.

La municipalité a fait le choix, depuis de nombreuses années, d'être un véritable partenaire de l'Education Nationale et de favoriser la réussite scolaire des élèves en affectant une ATSEM à chaque classe.

Les agents qui exercent actuellement les fonctions d'ATSEM ont le grade d'adjoint technique territorial.

A l'occasion des entretiens professionnels, certains agents ont émis le souhait d'être nommées au grade d'ATSEM compte-tenu qu'elles sont titulaires du CAP Petite Enfance et de leurs nombreuses années d'expériences dans ce métier.

Le Centre de Gestion de la Charente a confirmé qu'il était tout à fait possible de nommer ces agents au grade d'ATSEM, sachant que la grille indiciaire est exactement la même que celle d'agent technique territorial.

Compte-tenu de ces éléments et afin de valoriser le travail de nos agents, la municipalité souhaite pouvoir nommer au grade d'ATSEM les agents remplissant les deux conditions cumulatives suivantes : exercer depuis au moins 15 ans les fonctions d'ATSEM et être âgée de plus de 50 ans.

Pour ce faire, je vous propose de créer quatre postes d'ATSEM à temps non complet à compter du 1^{er} juin 2024 :

- deux postes d'ATSEM à 30,33 h hebdomadaires
- un poste d'ATSEM à 29,60 h hebdomadaires
- un poste d'ATSEM à 31,50 h hebdomadaires

AR Prefecture

016-211600614-20240527-D2024_4_1-DE Reçu le 30/05/2024

et de supprimer les postes d'adjoints techniques territoriaux correspondants.

Par ailleurs, cette année encore, la municipalité souhaite que des travaux d'entretien de certains biens communaux soient confiés à des jeunes de la commune. Il convient donc de créer 20 postes temporaires d'adjoints techniques territoriaux pour les mois de juillet et août 2024 pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures. Les personnes recrutées seront rémunérées sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial et selon le nombre d'heures effectuées.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable à ces créations et suppressions de postes.

Certifié exécutoire Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Reçu en Préfecture

Au registre sont les signatures.

Affiché le 29 mai 2024

Le: Pour copie conforme:

Publié ou Notifié En Mairie, le 29 mai 2024

Le: Le Maire,

Michel BUISSON